



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR-DU-PIN

**Mairie de SAINT-SAVIN**

38300

Tel. 04.74.28.92.40  
Fax. 04.74.28.99.73



**COMMUNE DE SAINT-SAVIN**  
**ARRETE DU MAIRE n° 2021-001**

**Objet : Arrêté autorisant l'ouverture de l'Établissement Pôle enfance**

Le Maire de la commune de Saint-Savin,

VU l'article L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.123-1, R 123-55 et R 152-6 et R. 152-7, et d'accessibilité ;  
VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;  
VU le décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;  
VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 modifié par le décret n° 2007-1327 du 11/09/2007 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public ;  
VU le Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux n° 52796494/20 du 18/11/2020 établi par DEKRA ;  
Considérant l'avis favorable de la Commission de sécurité d'arrondissement de la Tour du Pin du 11 /01/2021

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'établissement « Pôle enfance », de type R/N classé en 3<sup>ème</sup> catégorie, 61 chemin des Alevins 38300 SAINT-SAVIN, est autorisé à ouvrir au public.

**Article 2.** - L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation, du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR-DU-PIN

**Mairie de SAINT-SAVIN**

38300

Tel. 04.74.28.92.40  
Fax. 04.74.28.99.73

de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**Article 3.** - Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Une ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de La Tour du Pin,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Bourgoin-Jallieu,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère
- Monsieur le Chef du centre de secours de Saint-Savin
- Préfecture de l'Isère, Commission d'accessibilité

Fait à Saint-Savin, le 15 janvier 2021

Le Maire,

Fabien DURAND